



HABILITATION ÉLECTRIQUE : CHARGÉ DE CONSIGNATION BC

OBJECTIFS

Etre capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication NFC 18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.

Etre capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.

Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié.

CONTENU

Effets du courant sur le corps humain :
électrisation, électrocution, brûlure.

Ouvrage ou installations : domaines de tension,
limites et reconnaissance des matériels.

Zones d'environnement et leurs limites.

Habilitation : principe, symboles, limites et
formalisation.

Analyse des risques et mise en œuvre des principes
généraux de prévention.

Surveillance des opérations.

Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension,
VAT, consignation, mise hors de portée.

Équipements de protection collective : identifier,
vérifier, utiliser.

Équipements de protection individuelle : identifier,
vérifier, utiliser.

Équipements de travail utilisés (échelles, outils à
main...) : risques et mise en œuvre.

Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et
installations électriques.

Caractérisation des travaux et limites : hors tension,
sous tension avec ou sans voisinage.

Chargé de consignation et chargé d'exploitation
électrique : rôle, instructions, échange
d'informations.

La consignation et déconsignation.

Habilitation : symbole et limites.

Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification.

Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...

Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation.

PRÉ-REQUIS

Electriciens. Cette habilitation est destinée aux personnels en charge de travaux d'ordre électrique et de consignation.

PUBLIC

Salarié
Travailleur indépendant

DURÉE INDICATIVE

21 heures

DÉLAI D'ACCÈS

Entrées et sorties permanentes

TARIF

546 €

Nous consulter pour un parcours personnalisé, sur mesure.

FINANCEMENT

CPF
CPF de transition
Financement individuel
Fonds publics, France Travail ou Région, sous réserve d'éligibilité
Plan de développement des compétences

MODALITÉ D'ADMISSION

Après entretien
Après test

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation individualisée

MODALITÉ ENTRÉE SORTIE PERMANENTE DISPONIBLE

Oui

SERVICE VALIDEUR

Le Greta délivre une attestation des acquis

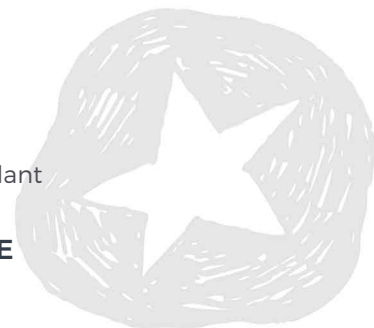
VALIDATION

Autre certification

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le Greta délivre un avis destiné à l'employeur qui habilite sur le poste de travail

A NOTER





FICHE FORMATION

NOS RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2021

TAUX DE RÉUSSITE

RÉSULTATS DES FORMATIONS BÂTIMENT

81% de taux de réussite

Contacts

TAUX DE SATISFACTION

GRETA GRENOBLE

90% de nos stagiaires sont satisfaits

Centre Permanent du Bâtiment

75 bis avenue Rhin et Danube

TAUX DE RETOUR A L'EMPLOI

38100 GRENOBLE

Responsable Formation filière Génie Electrique

80% après 6 mois

Tél : 04 76 84 20 60

Mise à jour le 17 Juin 2022

